



La vie matérielle à l'ombre des châteaux

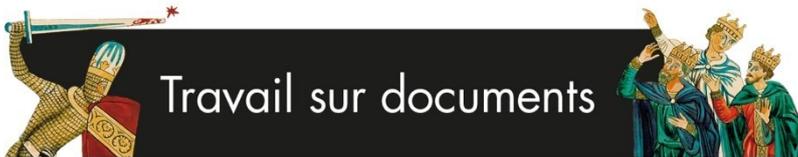


Apport théorique

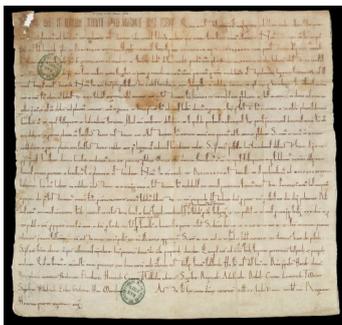
Les seigneurs, qu'ils soient laïques ou ecclésiastiques, se distinguent du reste de la population par un ensemble de signes distinctifs, comme les vêtements, mais aussi par l'importance donnée aux réseaux de relations.

Leurs occupations sont codifiées comme le roman courtois, le banquet, la chasse et le tournoi (qui sont des loisirs liés à la guerre). Tous les aspects de la vie quotidienne ne peuvent pas être abordés, mais intéressons-nous à quelques exemples significatifs.

*_*_*



Travail sur documents



20

AD67, G 2707/10 (1100)



21

AD68, 9 G
Cartulaire 9
(XVI^e s.)



22 a, 22 b et 22 c

Miroir des Saxons (XIII^e s.);
Traité de fauconnerie (XIV^e s.)



23

AD67, G 10
(1017)

I. La nourriture

La nourriture est un marqueur social important. Ce qui est mangé livre de nombreuses informations sur le rang social, la richesse ou encore les croyances des personnes.

J'analyse un document

A l'aide de la transcription du **document n°20 (AD67, G 2707/10)**, remplissez le tableau ci-dessous.

En 1100, le chanoine de Strasbourg, Burchard, et ses deux frères donnent au chapitre cathédral de Strasbourg un bien à Willgotheim. Ils précisent la redevance que doit payer le possesseur de leur bien à Maennolsheim au portier du chapitre. Ils décrivent le repas qui doit être distribué aux pauvres de Strasbourg le jour de Toussaint et celui que prennent les chanoines en parallèle. 110—AD67, G 2707/10 (cote Num : 151 Num 250).

Le lendemain de la Toussaint, [on] distribuera aux pauvres 3 onces [*unité monétaire*], deux pour du pain et une pour des fromages ou un ragoût. [...] On dépensera pour le repas des chanoines 10 sous pour 3 porcs, 20 poulets et 40 moutons [...], 10 deniers pour le poivre, les moutons et le vinaigre, 4 sous pour la farine, 4 sous pour le vin, 2 sous pour les coupes, les coupelles et le reste de la vaisselle. Si l'on est dimanche, lundi, mardi ou jeudi, on leur servira quatre plats, le premier avec de la sauce, le 2^e avec de la viande cuite, le 3^e avec du poulet, le 4^e avec de la viande grillée. Si l'on est mercredi, vendredi ou samedi, on leur servira trois plats de poissons. »

Nourriture donnée aux pauvres

Nourriture donnée aux chanoines

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je croise les informations

Après avoir pris connaissance des **documents n°20 (AD67, G 2707/10) et n°21 (AD68, 9 G Cartulaire 9)**, comparez et analysez ce que mangent les pauvres, les chanoines de Strasbourg et les moines de Murbach.

Cartulaire de l'abbaye de Murbach, XVI^e siècle – AD68, 9 G cartulaire 9.—Résumé

Le rédacteur de ce cartulaire a copié, au XVI^e siècle, un règlement qui date probablement de la première moitié du XII^e siècle et qui contient de précieux renseignements sur l'alimentation des moines de l'abbaye de Murbach : ils mangeaient chaque jour un pain de seigle, deux plats de légumes assaisonnés avec du sel, du saindoux ou de l'huile, ainsi que le quart d'un fromage de vache, et buvaient deux coupes de vin (trois au printemps et en été). Pendant le jeûne du Carême, le fromage était remplacé par deux harengs et par de la purée de fèves les dimanches et le Jeudi Saint. Lors des nombreux jours de fêtes, un ou plusieurs plats de poissons venaient agrémenter l'ordinaire.

↪ Comparez la liste des aliments consommés par les moines de l'abbaye de Murbach avec celles de document 20. Les moines de Murbach mangent-ils plus que les pauvres ? plus que les chanoines de Strasbourg ?

.....

.....

.....

.....

↪ Certaines fêtes religieuses influencent-elles la composition du repas des moines de Murbach ? Lesquelles ? En quel sens ?

.....

.....

.....

.....

II. Les vêtements

Les vêtements sont des signes distinctifs. Les couleurs, les motifs, les tissus sont autant d'indications permettant au seigneur de montrer son rang. Les habits d'un seigneur sont plus raffinés, plus luxueux et plus recherchés que ceux des paysans, d'un vilain ou d'un miles*.



A la fin du XII^e siècle, le statut du miles (pluriel : milites. En latin, soldat. Au Moyen Âge, chevalier combattant) se modifie, favorisant la fusion progressive de la chevalerie dans la noblesse.

↳ Décrivez les différentes tenues portées par les personnages du *Sachsenspiegel* et du *De arte venandi cum avibus* (document n°22) en remplissant le tableau ci-dessous

	Deux personnages assis (22 b et 22 c)	Deux personnages debout (22 a et 22 b)
Vêtements
Postures / gestes
Objets tenus

↳ Quel groupe paraît être supérieur à l'autre ? Justifiez votre réponse.

.....
.....

III. La chasse

La chasse occupe une place de choix dans les activités aristocratiques et dans les mentalités médiévales. En 1017, l'empereur Henri II donne à l'Église de Strasbourg des forêts en Alsace **avec les droits de chasse** qui y sont attachés (**document n°23 : AD67, G 10**). .

*Au nom de la sainte et indivisible Trinité, **Henri**, par la grâce de Dieu, empereur auguste des Romains, à tous les fidèles du Christ faisons savoir que [...] avons donné en toute propriété à **Wernher**, vénérable évêque du siège sacré de Strasbourg [...] la forêt [allant des bords du Rhin jusqu'à Scherwiller et Pfaffenhoffen]. [...] imitant en cela les empereurs et rois, nos prédécesseurs, nous confirmons par notre ban impérial, à lui Wernher, et à ses successeurs, ledit droit forestal, de telle sorte, qu'il ne sera licite à quiconque d'y chasser, sans sa permission, ni cerf, ni biche, ours mâle ou femelle, sanglier ou truie, chevreuil ou chèvre sauvage. [...]*

Fait le sept des Ides de mars, l'année 1017 de l'Incarnation de notre Seigneur, la quinzième de l'indiction, la seizième du règne très-heureux du seigneur Henri II, et de son empire le quatrième. Fait à Francfort, Dieu aidant.

↳ Que donne l'empereur Henri II à l'Évêque de Strasbourg ?

.....

.....

.....

↳ Quels sont les animaux dont il n'est pas possible de pratiquer la chasse ?

.....

.....

.....

↳ Quelle est la condition à remplir afin de pouvoir les chasser ?

.....

.....